

République Française
DEPARTEMENT du RHONE

Métropole de Lyon

Commune de
SATHONAY-CAMP

Nombre de conseillers : 29

En exercice : 29

Présents : 17

Votants : 26

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 JANVIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit janvier à dix-huit heures trente,

Se sont réunis les membres du conseil municipal de la commune de Sathonay-Camp sous la présidence de Monsieur Damien MONNIER, Maire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire
Date de la convocation des membres du conseil municipal : le 12 janvier 2023

Etaient Présents :

Mesdames, Messieurs, MONNIER Damien, PERRUT Anne, ROCHE Robert, DAMIAN Annie, SILVA Armandino, MOUNIER-LAFFOREST Ménélia, BADACHE Geneviève, AGGOUN Rita, JULIAT Sylvie, BONGIOVANNI Nicole, GAY Florence, PEREZ Guy, FILANCIA Lucio, LAWSON-VAULEGEARD Brigitte, FONTAINE Myriam, DATICHE Gérard, FROMENT Mallory.

Etaient absents excusés avec pouvoir :

M. BRENDEL a donné pouvoir à M. MONNIER,
Mme BRET a donné pouvoir à Mme DAMIAN
M. ROCHE Jean-Michel a donné pouvoir à M. ROCHE Robert
M. ZEMOURA a donné pouvoir à Mme BADACHE
Mme GAUDENECHÉ a donné pouvoir à Mme JULIAT
M. DEFARGE a donné pouvoir à Mme PERRUT
M. DUPONT a donné pouvoir à Mme FONTAINE
Mme MAAROUK a donné pouvoir M. FROMENT
Mme BOUDON a donné pouvoir à M. DATICHE

Etaient absents :

Messieurs David CLAUDIN, Guillaume PAYEN, Andréa ORLANDO

Secrétaire : Mme Ménélia MOUNIER-LAFFOREST

Délibération n°2023.01.04

Publiée le 24 janvier 2023

Transmis au Préfet du Rhône, le 24 janvier 2023

Objet : Vœu pour la mise en place d'un bouclier tarifaire pour les Collectivités locales

Monsieur le Maire expose que depuis plusieurs années, les collectivités et établissements publics de l'agglomération lyonnaise se sont massivement regroupées autour du SIGERLy afin de mutualiser leurs achats de gaz et d'électricité. Ce mouvement est issu, on le rappelle, d'une obligation imposée par l'état aux collectivités de mettre en concurrence leurs fournisseurs d'énergie, et à l'impossibilité pour elles, sauf quelques rares exceptions, de conserver l'accès aux tarifs réglementés.

Cette organisation collective a permis à toutes ces structures publiques de disposer, depuis plusieurs années, des meilleures conditions d'achat possibles et ainsi optimiser leurs budgets de fonctionnement.

Aujourd'hui, avec l'explosion des tarifs de gros de gaz et d'électricité, les conséquences financières pour les collectivités du syndicat vont être majeures, et pour certains impossibles à surmonter en 2023.

Il y a quelques semaines en France :

- le prix de gros du gaz pour l'année N+1 a frôlé les 300 € / MWh pour 2023, contre 13 €/ MWh il y a 2 ans en pleine crise sanitaire ; L'automne 2022 étant particulièrement chaud, les prix ont chuté mi-novembre aux alentours de 100 €/MWh ;
- le prix de gros de l'électricité pour l'année N+1 a dépassé les 1 100 € / MWh pour 2023 durant le mois d'août dernier, contre 45 € / MWh il y a 2 ans ; Du fait des annonces gouvernementales protectionnistes et du contexte climatique favorable, ce prix se situe autour de 450 €/MWh mi-novembre.

Ces tarifs d'achat en gros vont conduire à une hausse des factures énergétiques des membres du groupement de :

- +14% TTC en moyenne pour le gaz en 2023 (pour le biométhane, le tarif reste inchangé par rapport à 2022), mais probablement x2.5 à x3 sur la facture dès 2024 ;
- Pour l'électricité, le paysage est très contrasté selon les membres et selon les marchés. Les estimations réalisées à date conduiraient aux chiffres suivants, dans un scénario plutôt pessimiste :
 - o LOT 1 (TOTALENERGIES sites > 36 kVA
+10% TTC en moyenne, mais incertitude importante
 - o LOT 2 (ENGIE <= 36kVA)
 - Pour les bâtiments : +12.5% TTC en moyenne
 - Pour l'éclairage public : environ -50% TTC estimés,
 - o NOUVEAU MARCHE EDF (ex-premium) :
 - Multiplication estimée entre x3.5 et x5 TTC selon les sites, mais incertitude importante.

Au final, l'impact sur la facture d'électricité va considérablement varier selon les membres du groupement.

Ces hausses, même avec d'importants efforts de sobriété énergétique pour lesquels le SIGERLy se mobilise aux côtés de ses communes membres, ne pourront être absorbées par le budget des collectivités sans de graves conséquences voir des fermetures de services publics.

Par la présente, et au nom de l'ensemble des membres du groupement d'achat d'énergie du SIGERLy, nous demandons solennellement à l'Etat de mettre en place, dès le 1^{er} janvier 2023, un bouclier tarifaire à destination des collectivités locales allant au-delà du simple amortisseur électricité annoncé au mois d'octobre 2022. Une véritable protection pérenne car les difficultés ne s'arrêteront pas à la seule année 2023, avec la possibilité d'un retour au tarif réglementé de ventes à l'ensemble des collectivités territoriales qui en font la demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Emet un vœu en faveur** de la mise en place d'un bouclier tarifaire pour les collectivités locales.
- **Soumet** la présente délibération au visa de Monsieur le Préfet du Rhône.

Ont voté contre : Néant
Se sont abstenus : Néant
Ont voté pour : 26 voix

Adopté à l'unanimité

Fait à SATHONAY-CAMP,
Le 20 janvier 2023
(Et ont signé les membres
présents,
Pour extrait conforme)
Le Maire,
Damien MONNIER

